

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 12: Ingénierie du bois

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LES BUREAUX D'ÉTUDE AU PREMIER TRIMESTRE 2002

Les résultats de l'enquête sur la situation des bureaux d'étude au premier trimestre 2002 indiquent une marche des affaires satisfaisante à bonne, sauf au Tessin et en Suisse romande, où celle-ci continue à être jugée insatisfaisante. Les bureaux estiment en outre que la conjoncture ne connaîtra guère de modifications à court terme.

L'état de leurs carnets de commandes est considéré comme bon par une majorité de 15% (10% au trimestre précédent) des bureaux d'étude ayant participé à l'enquête. Compte tenu des effectifs actuellement employés, les réserves de travail s'élèvent à 7,4 mois (7,0 au dernier trimestre).

Chute atténuée de la valeur des mandats

Dans la mesure où la courbe descendante tend à s'aplanir, la diminution de la valeur des nouveaux mandats acquis semble marquer le pas, sauf en ce qui concerne le génie civil. Au premier trimestre 2002, une majorité de 10% des sondés (contre 21% précédemment) annonce des baisses du montant des contrats. Cette tendance négative continue à toucher toutes les spécialités. La plus forte diminution frappe les commandes publiques en génie civil avec un recul de 19% (-11%), suivies des secteurs industriel et artisanal, ainsi que des bâtiments publics, avec chacun -18%. Le mouvement baissier s'infléchit toutefois clairement dans la construction de logements avec un taux ramené à -7% (contre -24% au trimestre précédent).

Marche actuelle des affaires

Comparée à ce qu'elle était fin décembre 2001, la marche des affaires ne s'est guère modifiée à fin mars

Évaluation de la conjoncture - fin mars 2002 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Conjoncture	bonne en%	satisfaisante en%	mauvaise en%
Ensemble de la Suisse	29 (26)	54 (57)	17 (17)
- Architectes	31 (28)	48 (48)	21 (24)
- Ingénieurs	27 (25)	59 (64)	14 (11)
Plateau est et Zurich	33 (33)	57 (54)	10 (13)
Plateau ouest et Berne	34 (27)	53 (58)	13 (15)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	41 (21)	54 (67)	5 (12)
Suisse orientale et Saint-Gall	30 (36)	49 (41)	21 (23)
Tessin	6 (0)	68 (60)	26 (40)
Suisse romande	15 (17)	62 (57)	23 (26)
Suisse centrale	21 (40)	52 (42)	27 (18)

Perspectives d'emploi d'ici fin juin 2002 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Activité	En hausse en%	Aucune variation en%	En baisse en%
Ensemble de la Suisse	11 (11)	74 (71)	15 (18)
- Architectes	12 (13)	75 (71)	13 (16)
- Ingénieurs	11 (9)	72 (71)	17 (20)
Plateau est et Zurich	14 (13)	74 (72)	12 (15)
Plateau ouest et Berne	22 (7)	67 (77)	11 (16)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	2 (26)	91 (51)	7 (23)
Suisse orientale et Saint-Gall	17 (8)	73 (77)	10 (15)
Tessin	0 (11)	60 (49)	40 (40)
Suisse romande	12 (7)	77 (73)	11 (20)
Suisse centrale	8 (7)	68 (75)	24 (18)

Conjoncture - estimation d'ici à fin septembre 2002 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Perspectives conjoncturelles	Amélioration en%	Stagnation en%	Aggravation en%
Ensemble de la Suisse	15 (12)	70 (65)	15 (23)
- Architectes	21 (19)	66 (58)	13 (23)
- Ingénieurs	11 (7)	73 (71)	16 (22)
Plateau est et Zurich	14 (10)	71 (66)	15 (24)
Plateau ouest et Berne	16 (14)	72 (68)	12 (18)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	6 (16)	89 (58)	5 (26)
Suisse orientale et Saint-Gall	19 (13)	62 (66)	19 (21)
Tessin	9 (11)	81 (67)	10 (22)
Suisse romande	21 (18)	66 (52)	13 (30)
Suisse centrale	14 (14)	73 (72)	13 (14)

2002. Une majorité de 12% (9%) des personnes sondées jugent leur situation comme bonne. Celle-ci s'est même un peu améliorée chez les architectes, où les réponses réjouissantes excèdent de 11% (3%) les déclarations contraires. Pour les ingénieurs, il n'y a pratiquement pas de changement: les indications positives l'emportent de 13% (14%). Une majorité de 21% (20%) des bureaux comptant dix collaborateurs et plus affirme jouir d'une situation saine. Pour les entreprises de moyenne importance, les déclarations positives dominent à nouveau de 3% (3%). Quant aux petites structures (1 à 5 collaborateurs), elles signalent une amélioration, avec un solde positif de 2% de satisfaits (-1%). Enfin, les bureaux qui déplorent une mauvaise marche de leurs affaires se répartissent comme suit: 13% (11%) pour les grands, à nouveau 21% (21%) pour les moyens et 22% (24%) pour les petits.

Situation de l'emploi

Les prévisions quant à l'évolution de l'emploi d'ici à fin juin 2002 se sont à nouveau peu modifiées par rapport aux déclarations recueillies il y a trois mois, et une majorité de 4% (-7%) des bureaux prévoit une diminution de leur personnel. Cela concerne une majorité de 6% (11%) chez les ingénieurs, et de 2% (-3%) chez les architectes.

D'ici fin juin 2002, un solde positif de 5% (-10%) des grands bureaux considère une réduction des effectifs, mais l'évolution s'infléchit pour les entreprises de moyenne importance qui, à une majorité de 1% (-6%), envisagent une croissance. Pour les petites structures, par contre, la tendance inverse se poursuit et une majorité de 8% (-2%) prévoyait de diminuer son personnel durant le trimestre en cours.

Prévisions quant à l'acquisition de mandats d'ici fin juin 2002

Une majorité de 9% (+1%) des architectes table sur un développement de leur portefeuille de mandats au deuxième trimestre 2002, alors que les ingénieurs sont majoritairement convaincus du contraire, avec 6% (-24%) pour ce qui les concerne.

Rapportées à la taille des bureaux, ces prévisions se répartissent ainsi: une majorité de 6% (-2%) des entreprises occupant jusqu'à cinq personnes s'attendait à une rentrée des mandats en hausse au deuxième trimestre, un chiffre qui se monte encore juste à 1% (-13%) pour celles qui comptent jusqu'à neuf actifs, tandis que les prévisions négatives dominent avec 2% (-17%) dans les réponses fournies par les grandes structures.

Pronostics à fin septembre 2002

Le dépouillement des pronostics émis quant à l'évolution conjoncturelle d'ici fin septembre 2002 révèle une situation de statu quo. Pour près de trois quarts des participants à l'enquête, les affaires semblent en effet stagner et les déclarations optimistes et pessimistes s'équilibrent.

Si les attentes positives et négatives s'égalisent globalement, il y a cependant des différences entre groupes professionnels. Une majorité de 7% (-3%) des architectes croit en effet à un développement des affaires, à l'inverse des ingénieurs où un solde de 6% (-15%) des bureaux redoute une détérioration.

Une majorité de 6% (-2%) des petits bureaux s'attendait à voir les affaires progresser d'ici fin septembre, chiffre qui s'établit à 5% (-11%) pour les structures de taille moyenne, tandis que 4% (-12%) des grandes prédisaient majoritairement un recul pour les six mois à venir.

Part des transformations et rénovations

A fin mars 2002, la part des mandats portant sur des travaux de transformation et rénovation s'élève à 39% (42% au trimestre précédent) pour les architectes, et à 22% (25%) pour les ingénieurs.

Honoraires

Une majorité de 10% (6%) des sondés redoute une diminution des taux d'honoraires d'ici fin juin 2002.

LA DIRECTION VOUS INFORME

Comptes 2001, règlement sur la publicité et modèle «temps»

La direction s'apprête à présenter à l'assemblée des délégués des comptes 2001 réjouissants, qui autorisent des provisions nettement plus élevées que prévu. Quant au «Modèle de temps nécessaire» envisagé pour le calcul des honoraires, il tient davantage compte de la qualité et de la nature des prestations et diminue le poids du critère prix.

La direction a approuvé les comptes 2001 révisés et leur commentaire. Grâce au maintien d'un strict contrôle de coûts, ainsi qu'aux recettes dégagées par la publication des nouveaux RPH et diverses normes qui ont suscité de nombreuses commandes, des provisions largement au-dessus des montants inscrits au budget pourront être affectées aux projets.

Comme chaque année à la même époque, l'élaboration du prochain budget a commencé et la direction de la **sia** en a arrêté les grandes lignes. Sans modification du montant des cotisations versées par les membres, un petit bénéfice devrait à nouveau être dégagé en 2003 incluant la constitution de

provisions à hauteur d'un quart de million de francs. Les recettes provenant du paiement des cotisations devraient se trouver augmentées par la hausse du nombre de membres. Les réserves affectées aux projets de la direction et de la commission centrale des normes et règlements (CNR) devraient être accrues, afin de permettre le lancement de davantage de nouveaux projets en cours d'année. En contrepartie, les budgets de projets spécifiquement attribués aux groupes professionnels devraient être retirés, les réserves susmentionnées étant également mises à leur disposition sur demande.

Première assemblée des délégués 2002

Outre les comptes 2001, trois objets importants figurent à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués. Tout d'abord, la proposition de retrait du règlement SIA 154 sur la publicité déposée par la commission centrale des règlements (CCR): le texte en question serait remplacé par un document illustrant et clarifiant les moyens de communication et vecteurs publicitaires à la disposition des bureaux d'étude dans le cadre juridique en vigueur, notamment la loi fédérale sur la concurrence déloyale. Ensuite, l'assemblée devra débattre des précisions de nature procédurale qu'il s'agit d'intégrer au code d'honneur. Enfin, de nouveaux statuts de sections, ainsi que les règlements d'une société spécialisée et d'un groupe professionnel lui seront encore soumis pour approbation.

Les délégués seront par ailleurs informés des modalités d'application du nouveau règlement sur l'affiliation individuelle à la **sia**, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril. Dans ce contexte, la direction a confirmé la nomination des premiers représentants des groupes professionnels au sein de la nouvelle

commission d'admission. Présidée par Conrad Jauslin, de Bâle, celle-ci devrait réunir 25 personnes qui apprécieront – après les accompagnateurs chargés de cette tâche dans les sections – les dossiers présentés par les candidates et candidats titulaires d'un diplôme ETS, HES ou d'un bachelor, avant de les transmettre à la direction. Quant à la commission d'examen **sia** pour les candidatures des architectes paysagistes (créée il y a quelques années, car il n'existait pas de REG A pour cette profession), elle a été remerciée pour les services rendus, puis dissoute, et l'un de ses membres prendra place dans la nouvelle commission d'admission.

Démarrage du projet «Modèle de temps nécessaire»

La direction a également approuvé le programme de travail défini pour l'élaboration du «Modèle de temps nécessaire» (titre provisoire). Réunissant des membres de la direction et les présidents des commissions des règlements sur les honoraires CRH 102, 103 et 108, un groupe de travail s'attachera à concrétiser ce modèle en reprenant les chapitres concernés des règlements sur les prestations et les honoraires. Au lieu d'une négociation exclusivement basée sur les prix, le modèle envisagé confère un rôle central à la discussion de la qualité et de la nature des prestations attendues entre le mandant et l'architecte, respectivement l'ingénieur. La transparence des offres d'honoraires devrait s'en trouver accrue.

Liste d'experts: oui, mais...

C'est avec circonspection que la direction a accueilli une requête pour la constitution d'une liste d'experts composée de membres **sia**, respectivement en faveur de la création d'une société spécialisée d'experts **sia**. Si l'utilité – pour le secrétariat général

notamment – d'une liste d'experts qui ne seraient pas autoproclamés ne fait aucun doute, la procédure de sélection proposée par un groupe de travail a toutefois été jugée trop compliquée. Face aux nombreuses tâches auxquelles la **sia** se voit confrontée, elle n'est pas en mesure de fournir les effectifs qu'aurait mobilisés l'application du concept envisagé. Le groupe de travail a donc été prié de présenter une voie simplifiée pour l'établissement d'une telle liste et la création d'une société spécialisée a été refusée.

Recommandation pour des constructions respectueuses d'un développement durable

La direction a nommé la commission chargée d'élaborer une recommandation traitant du développement durable dans la construction. Dirigée par le prof. Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ARE/OFDT), elle réunit des scientifiques, des praticiens et des employés fédéraux. Au sein de l'administration fédérale, les questions relatives au développement durable sont placées sous la houlette de l'OFDT, et le projet qui sera élaboré en collaboration avec sept offices fédéraux est une retombée du thème prioritaire consacré à cette problématique par la **sia**.

Eric Mosimann, secrétaire général SIA

PROJETS POUR LE JUBILÉ DU GII

Le 14 novembre 2003, le Groupe des ingénieurs de l'industrie (GII) fêtera ses cinquante ans d'existence.

Pour marquer cet événement, il s'associera aux Hautes écoles et à l'industrie du secteur automobile pour une manifestation de jubilé et une exposition qui auront lieu au casino de Berne.

Complétée par cinq conférences spécialisées, cette dernière abordera les nouvelles techniques de construction légère, les véhicules propulsés par des sources d'énergie alternatives, le design, ainsi que la durabilité, l'écologie, l'économie et le recyclage. Le cycle de conférences sera suivi d'un débat sur l'avenir de l'industrie de la sous-traitance et des programmes de formation correspondants au sein des Hautes écoles. Des institutions telles que l'EPFZ, l'EPFL, la Haute école de Bienne, l'Institut Paul Scherrer de Villigen, la SATW et d'autres ont déjà confirmé leur participation. Dans le cadre d'un concours destiné aux étudiants et enseignants des EPF et HES, la **sia** et le GII ont en outre prévu de décerner une distinction pour des réalisations d'avenir dans le domaine de la construction automobile. Le Groupe des ingénieurs de l'industrie (GII) est l'une des quatorze sociétés spécialisées de la **sia**: elle réunit les ingénieurs mécaniciens, électriciens, chimistes et informaticiens et compte quelque 900 membres.

Robert Guery, président du GII

RECTIFICATIF

Dans l'article intitulé «A propos de la révision des modalités d'inscription au REG» paru dans TRACÉS du 22 mai 2002, une malencontreuse erreur de traduction a entraîné une confusion entre «Schweizerischer Verband der Techniker» (SVTS) et «Schweizerischer Technischer Verband» (STV-UTS).

Bien que sa responsabilité ne soit pas directement engagée dans cette erreur, c'est bien volontiers que la rédaction de TRACÉS fait droit à la requête de l'UTS de pouvoir présenter ci-contre son point de vue.

Réd.

L'Union Technique Suisse a pris connaissance avec consternation de la phrase écrite par Monsieur Reinhardt, président du REG, dans son article intitulé «A propos de la révision des modalités d'inscription au REG» paru dans la revue *TRACÉS* du 22 mai 2002 comme quoi «L'Union Technique Suisse se prononce contre l'inscription des diplômés HES au REG A ... »

L'Union Technique Suisse ose espérer qu'il ne s'agit là que d'une erreur de traduction. En effet, cette association qui réunit plus de 16'000 membres - tous ingénieurs ou architectes diplômés ETS/HES/EPF - s'est engagée de manière intensive pour demander à ce que les diplômés HES puissent justement entrer dans le REG A.

Cette demande est justifiée par le fait que - selon la loi sur les HES - cette formation est qualifiée de niveau universitaire. Or le REG A est donné comme étant celui «des ingénieurs et architectes de formation universitaire... ». Il serait donc parfaitement normal que le REG A soit ouvert sans autre aux diplômés HES. Un avis de droit demandé par l'UTS confirme d'ailleurs cette position. De même que l'Office de la Formation professionnelle et de la Technologie (OFFT) qui a expressément demandé au REG de proposer une solution pour intégrer les diplômés HES dans le REG A d'ici la fin de l'année 2002.

Ce n'est donc pas l'Union Technique Suisse qui est opposée à cette inscription dans le REG A, mais bien plutôt toutes les associations dont les membres en font déjà partie.

Swiss engineering - UTS

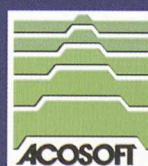
Le succès se bâtit sur deux fondements. Le premier est votre idée



Allplan FT

*Projet: Centre des espace verts
de la ville de Nyon,
A. Cornaz + Associés Sarl., Nyon*

*« Allplan est un outil de travail très
accessible, d'une grande souplesse et
particulièrement bien développé
pour satisfaire les exigences liées
à l'architecture. »*



Distribution et support
pour la Suisse romande:
ACOSOFT SA
1870 Monthey
024 / 471 4 81
www.acosoft.ch



NEMETSCHEK
FIDES & PARTNER AG